

LA GRILLE DE SALAIRE DE L'APPRENTI EN 2021

SMIC au

01/10/2021

1 589,47 €

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année de CAP	27%	43%	53%	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
	429,16 €	683,47 €	842,42 €	
2ème année de CAP	39%	51%	61%	
	619,89 €	810,63 €	969,58 €	
1ère et 2ème année de BP	39%	51%	61%	
	619,89 €	810,63 €	969,58 €	

EN CAS DE REDOUBLEMENT LE MEME SALAIRE QUE L'ANNEE PRECEDENTE MAIS EN TENANT COMPTE DE L'AGE